



POLICE FEDERALE

**Service Judiciaire
d'Arrondissement
BRUXELLES**

DR 6 - Section CRIME

Le vingt et un du mois de septembre de l'an deux mille quatre, à 09.30 heures.

Nous, **Pascal REMY**

Inspecteur Principal, Officier de police judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur du Roi de l'arrondissement de Bruxelles, attaché au Service Judiciaire d'Arrondissement (SJA) de Bruxelles, Procédons ci-après à l'analyse de documents transmis par le TPIR, à savoir la déclaration du témoin **NYIRABONEZA Valérie**, dont la version anglaise fait l'objet de l'apostille du 22 juin 2004 et la traduction française de l'apostille du 26 juillet 2004, délivrées par Monsieur le Juge d'Instruction.

IDENTITE DU TEMOIN

NYIRABONEZA Valérie

Date de naissance : 29/11/1953

Lieu de naissance : Cellule RUGOTE - Secteur RUGOTE- Commune de RUGOTE - Préfecture RUGOTE

Mariée à : NDIBWAMI Déo

Nationalité rwandaise

Ethnie :

Profession en avril 94 : Membre personnel de la BCR

Profession actuelle : Idem

Domicilié en avril 94 : Cellule NONKO - Secteur NYARUGENGE - Commune KANOMBE - Préfecture KIGALI.

Domicile actuel (12/03/98) : Secteur : KACYIRU - Commune : KACYIRU - Préfecture : KIGALI

Membre :

REFERENCES DU TPIR

Auditions par TPIR le 12/03/98 à la Banque Commerciale du Rwanda, en présence de Emmanuel KALISHA, Inspecteur BCR KIGALI

Nous reprenons ci-après un résumé des éléments pertinents contenus dans cette déclaration.



POLICE FEDERALE

**Service Judiciaire
d'Arrondissement
BRUXELLES**

DR 6 - Section CRIME

RESUME DE LA DECLARATION

« Le 23 avril 94, sur ordre du Colonel BOGOSORA et de BIGILINKA Ezakar, Déo NDIBWANI est venu chercher le témoin, son épouse, afin de la conduire au siège de la BCR pour des affaires officielles. Elle a été à la BCR en jeep camouflée, escortée par des soldats. Sur place, elle a rencontré Ephrem NKEZABERA qui attendait dans le bureau de BIRIRINKA.

NKEZABERA a expliqué au témoin que la BNR était en manque de devises étrangères et que la BCR voulait vendre des devises à la BNR. NKEZABERA avait une liste de banques dont ils avaient besoin des codes télégraphiques. Tout d'abord le témoin n'a pas voulu remettre les codes qui sont confidentiels, mais « ils étaient agacés et disaient que c'était une ordre, dans l'intérêt du pays ». NKEZABERA a ajouté qu'il n'était pas un voleur, mais un fonctionnaire de la banque, membre de la direction, tout en montrant une carte avec sa photo, des cachets et des signatures attestant qu'il était conseiller pour le gouvernement « Y ABATABAZI ».

Le témoin a été forcé de prendre les codes. NKEZABERA a pris sept copie et a remis les originaux.

Le témoin a été informé qu'ils devaient aller en Allemagne avec des fonctionnaires de la BNR et du gouvernement pour effectuer des opérations car la ligne de communication extérieure avec le pays avait été coupée. »

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX FAITS RELEVES

Le 23 avril 94	A KIGALI	NKEZABERA se fait remettre les codes télégraphiques de la BCR par le témoin.
----------------	----------	--

NOMS DE PERSONNES CITEES PAR LE TEMOIN QUI PEUVENT APPORTER DES PRECISIONS SUR LES ACTIVITES DE NKEZABERA DURANT LE GENOCIDE.

BIRIRINKA	Cadre BCR
-----------	-----------

Exposons que NKEZABERA Ephrem sera entendu sur ce témoignage par procès-verbal distinct, conformément aux directives de Monsieur le Juge d'Instruction.

Dont Acte,